



# ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE HOSPITALISATION

AVEC UNE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, VOUS DÉFINISSEZ L'HÔPITAL AUQUEL VOUS FAITES CONFIANCE AINSI QUE LES CONDITIONS DE CONFORT DE VOTRE SÉJOUR.

La confiance dans votre médecin et le personnel hospitalier est une condition préalable essentielle pour la réussite d'un traitement à l'hôpital. Ces éléments contribuent à votre bien-être.

## HOSPITALISATION EN SUISSE

Sélection d'un hôpital suisse reconnu y compris hors de votre canton de résidence, en complément des prestations de l'assurance de base (assurance obligatoire des soins), au tarif habituel. Vous choisissez entre les divisions Commune, Mi-privée, Privée et Opti.

### Niveau d'assurance Opti

Vous bénéficiez d'une flexibilité optimale dans le niveau Opti. Ce n'est que lors de votre entrée dans l'établissement hospitalier que vous décidez du degré de confort qui est important à vos yeux, et si vous voulez être traité par un médecin de votre choix. En fonction de quoi vous optez entièrement à votre gré pour la division correspondante.

### VOTRE PARTICIPATION AUX COÛTS

Variante	Opti 1	Opti 2
Commune	Aucune	Aucune
Mi-privée	40%, max. 4'000*	20%, max. 2'000*
Privée	50%, max. 8'000*	30%, max. 4'000*

\* Par année civile en CHF

## HOSPITALISATION À L'ÉTRANGER

En cas d'urgence, les frais hospitaliers des séjours à l'étranger sont pris en charge.

### PRESTATIONS PAR ANNÉE CIVILE

Commune	CHF 20'000
Mi-privée	CHF 40'000

Les prestations hospitalières à l'étranger sont allouées pour les traitements dans le pays de séjour correspondant. Les conditions d'assurance vous fournissent des informations plus détaillées sur les prestations.

L'assurance complémentaire d'hospitalisation peut être conclue sans l'assurance complémentaire Mivita.